

MAIRIE DE BOUVILLE

76360 BOUVILLE



Tel : 02.35.91.27.59 - Fax : 02.35.91.90.07

Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal Du jeudi 2 février 2023 à 20H30 Dans la salle des mariages.

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry LERMECHAIN, Maire.

Date de convocation : 23/01/2023

Date affichage : 23/01/2023

	Présent	Absent	Procuration
<i>CHATIVAT Cyril</i>	X		
<i>DUTARTRE Séverine</i>	X		
<i>ELIOT Christel</i>	X		
<i>FABULET Philippe</i>	X		
<i>GRANDSIRE Dominique</i>	X		
<i>LERMECHAIN Thierry</i>	X		
<i>LIBERGE Guillaume</i>	X		
<i>LINDENMANN Anne</i>	X		
<i>MALHERBES Sacha</i>		X	M Viandier
<i>MARETTE Isabelle</i>	X		
<i>PINSARD Thomas</i>	X		
<i>RAYNON Anthony</i>	X		
<i>VERDURE Cédric</i>	X		
<i>VIANDIER Ginette</i>	X		
<i>ZAJDOWICZ Jérôme</i>		X	M Fabulet

Secrétaire de séance : Mme Anne LINDENMANN

ORDRE DU JOUR

- Présentation des comptes provisoires 2022 en vue du compte administratif.
- Investissements 2023.
- Projet de Budget Primitif 2023 (Investissement/Fonctionnement)
- Point sur les travaux de voirie/Commission travaux
 - Lotissement Vauquelin – Devis – Demande de subvention
 - Travaux SDE76 – rue d'Hardouville
- Point sur la sécurité
 - Comptage route des lfs
 - mise aux normes des panneaux suite à audit/Devis
 - sécurité D104 et croisement D63.
- Point sur la commission des affaires sociales
- Vente du terrain à GEPPEC.
- Vente des bâtiments à côté de l'ancienne poste à Mr GOUGEARD.
- Affaires en cours / Divers/ Dates à retenir

Approbation du dernier conseil municipal du 6 décembre 2022

Le conseil municipal du 6 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DES COMPTES PROVISOIRES 2022 EN VUE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire présente un PowerPoint des comptes provisoires (dépenses et recettes) en vue de l'approbation du compte administratif 2022.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 10,50% par rapport à l'année 2021, ce qui est dû essentiellement aux dépenses d'énergie, aux manifestations et aux frais de personnel. Les recettes de fonctionnement sont en hausse grâce à la vente du terrain agricole communal, des taxes aménagements et de droits de mutations perçus. Ces recettes de fonctionnement sont exceptionnelles.

Le power point informe ensuite le conseil municipal sur les prévisions de l'année 2023 : dépenses et recettes en investissement et fonctionnement avec un 1^{er} projet

Monsieur le Maire rappelle les différents investissements réalisés en 2022 et précise que les restes à réaliser dépenses élèvent à 46.500 euros et les restes à réaliser recettes s'élèvent à 60.444 euros.

BUDGET PRIMITIF 2023 / INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

La commission Travaux s'est tenue le 24 janvier 2023 ;

Monsieur le Maire donne la parole à Mr FABULET, adjoint aux travaux, qui expose les travaux en cours et à venir :

Ecole

-Les travaux de réfection et de mise aux normes des sanitaires de l'école en vue du respect des normes PMR seraient effectués durant l'été 2023. Le dossier est toujours en attente de la décision de la commission accessibilité.

-Rampe PMR extérieure et place de parking : 2 devis proposés par l'entreprise DELAMARE (14 762 .52 euros TTC) et LHOTELLIER (17 352.60 euros TTC).

La commission a retenu le devis de l'entreprise DELAMARE avec la suppression de la création de la place de parking PMR à côté de la barrière d'entrée.

Porte d'entrée du bâtiment A avec barre antipanique : 2 devis proposés par l'entreprise MCP (5 889.36 euros TTC) et l'entreprise ETANEL (7 677.92 euros TTC). La commission a retenu l'entreprise MCP.

Voirie/Signalisation

La Direction des routes en mars 2022 a réalisé un audit et prescrit des améliorations (changement des panneaux de signalisation défectueux et mise en place de nouveaux panneaux).

2 devis ont été proposés par l'entreprise KANGOUROU (14 875 euros TTC) et AXIMUM (11 979 euros TTC).

Mr Cédric VERDURE va étudier d'une manière plus approfondie les deux devis et fera la liste exacte des panneaux à changer et un état des stocks présents dans le local technique E

Réfection de la voirie et trottoirs du lotissement Vauquelin

Quatre entreprises ont été contactées pour chiffrer le montant des travaux de voirie et des trottoirs. Le montant hors taxe des travaux est estimé à 120 000 euros. Des lors, le seuil de 100.000 euros étant franchi, il y a lieu de lancer une consultation en procédure adaptée de marché public.

Autres travaux :

- L'installation du City Stade devrait pouvoir commencer en début de deuxième trimestre 2023, des dossiers de demande de subvention sont en cours auprès de l'Agence Nationale du Sport et de l'Etat (renouvellement du dossier DETR 2022) et de l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

-Elagage des arbres débordant sur le domaine communal : 8 propriétaires recevront prochainement un courrier les informant de l'élagage.

-RD 6015 : espaces verts. L'entreprise PLANETE VERTE doit remplacer les plantes des espaces verts de la RD6015 car ces dernières sont mortes.

-Travaux de mise en sécurité route des lfs / croisement D104/D63

REFECTION DE LA VOIRIE LOTISSEMENT VAUQUELIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un marché public consultation à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Public doit être lancé compte tenu du dépassement du seuil de 100.000 euros hors taxe d'évaluation des travaux de voirie et trottoirs.

Un avis d'appel public à la concurrence sera fait avec une date limite de remise des offres. Le marché ne comportera pas de décomposition en tranche. Il ne comprendra qu'un seul lot.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

-Approuve le lancement des travaux de voirie et trottoirs du lotissement Vauquelin,
-S'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de ces travaux de voirie et trottoirs du lotissement Vauquelin,

-Sollicite le Département pour son concours financier par la voie de subventions permettant à la commune de percevoir une aide financière.

-Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire en ce qui concerne le lancement de la consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

TRAVAUX AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE MARITIME (SDE 76)

Rue de la Salamandre Eclairage Public

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP 2022-0-76135-M5917 Clé N°7 et désigné « Rue de la Salamandre » dont le montant prévisionnel total s'élève à 16 139.70 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 179.36 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet cité ci-dessus
- Décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 7 179.36 euros TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible;
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Route d'Hardouville-la Fosse Renforcement de réseaux et Eclairage Public

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Renfo+EP 2022-0-76135-M5661 Clé N°7 et désigné « Route d'Hardouville la Fosse » dont le montant prévisionnel total s'élève à 480 302.75 euros TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 72 728.78 euros TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 14 voix Pour et 1 Abstention

- D'adopter le projet cité ci-dessus
- Décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 72 728.78 euros TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

MISE AUX NORMES PMR COUR ET PORTE D'ENTREE DE L'ECOLE

Porte d'entrée du bâtiment A avec barre antipanique :

La commission Travaux s'est réunie le 24 janvier 2023. Elle a étudié les devis proposés par les entreprises MCP et ETANEL et a proposé de retenir le devis de l'entreprise MCP d'un montant Hors Taxe de 4907.80 euros soit 5889.36 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce devis.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation des travaux de changement de porte d'entrée du bâtiment A de l'école.
- Approuve le devis de la société MCP d'un montant de 4 907.80 euros HT soit 5.889.36 euros TTC.
- Autorise Monsieur le Maire signer ce devis et tous les actes nécessaires à la réalisation du projet.

-Autorise Mr le Maire à signer toutes les demandes de subvention et les actes y afférents en lien avec ces travaux.

Cour de l'école, Mise aux normes PMR

La commission Travaux s'est réunie le 24 janvier 2023. Elle a étudié les devis proposés par les entreprises DELAMARE ARNAUD et LHOTELLIER. Elle a retenu le devis de l'entreprise DELAMARE pour un montant HT de 12.302.10 euros, soit 14.762.52 TTC.

La place de parking PMR ne sera pas réalisée car elle sera matérialisée au sol près de la mairie à côté du parking. Ainsi le devis de l'entreprise DELAMARE se trouve réduit à 11.156.60 euros HT, soit 13.387.92 TTC ; Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce devis.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-Approuve la réalisation des travaux PMR de réhabilitation rampe handicapée sans emplacement de parking.

-Approuve le devis de l'entreprise DELAMARE d'un montant de 11.156.60 euros HT soit 13.387.92 TTC. (Sans la place de parking PMR)

-Autorise Monsieur le Maire signer ce devis et tous les actes nécessaires à la réalisation du projet.

-Autorise Mr le Maire à signer toutes les demandes de subvention et les actes y afférents en lien avec ces travaux.

SIGNALISATION/ VOIRIE

La Direction des routes, en mars 2022, a réalisé un audit et prescrit des améliorations (changement des panneaux de signalisation défectueux et mise en place de nouveaux panneaux).

La commission Travaux s'est réunie le 24 janvier 2023. Deux devis sont présentés des entreprises KANGOUROU (14 875 euros TTC) et AXIMUM (11 979 euros TTC). La commission a demandé à Mr VERDURE d'étudier et de comparer les deux devis. Ce dernier informe que le devis de l'entreprise de KANGOUROU est plus cher mais plus complet.

Monsieur le Maire, propose de retenir le devis de l'entreprise KANGOUROU pour un montant HT de 12.396 euros, soit 14.875.20 euros TTC.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

-Approuve la réalisation des travaux de signalisation suite à l'audit du Département

-Approuve le devis de l'entreprise KANGOUROU d'un montant de 12.936 euros HT, soit 14.875.20 euros TTC ;

-Autorise Monsieur le Maire signer ce devis et tous les actes nécessaires à la réalisation du projet.

-Autorise Mr le Maire à signer toutes les demandes de subvention et les actes y afférents en lien avec ces travaux.

CIRCULATION ET SECURITE ROUTE DES IFS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 6 décembre dernier il a été décidé de réaliser des comptages de trafic avant la pose de panneaux de Sens Interdit sauf riverains, desserte locale, engin agricole, et vélo.

Monsieur le Maire présente un power-point des résultats de comptage enregistrés par le radar posé route des Ifs pour déterminer l'intensité de la circulation et les vitesses pratiquées.

Du 29 décembre 2022 au 23 janvier 2023, il a été enregistré : 1100 voitures entrant et 850 voitures sortant par semaine.

Il est rappelé que cette route est dangereuse, les croisements sont difficiles car la route est étroite et les vitesses sont souvent excessives. De plus, cette route ne doit pas devenir un axe de circulation quotidienne utilisé pour se rendre au travail. Monsieur le Maire propose la mise en place de 2 Sens interdit, l'un à l'entrée de la route des Ifs (au niveau de la propriété de Mr Montier) et l'autre après la ferme Quibeuf.

L'arrêté municipal sera rédigé avec les réserves nécessaires et validé par la gendarmerie. Le maire de Blacqueville sera avisé et un bilan sera réalisé quelques mois après la pose de ces sens interdit. Le radar reste en place.

CROISEMENT RD63/ RD104

Monsieur le Maire rappelle que ce croisement est très dangereux (stop au niveau du stade), les vitesses sont excessives et la visibilité est faible. Les incidents sont également fréquents.

Monsieur le Maire propose d'installer des plateaux surélevés nommés « dents de requins ».

CARREFOUR DE LA CROIX DE PIERRE

Monsieur le Maire rappelle que la circulation est difficile au niveau de ce croisement, les vitesses sont excessives et les incidents nombreux.

Monsieur le Maire propose le passage en agglomération de ce carrefour avec pose de radars côté Barentin et coté Blacqueville.

DEMANDE DE SUBVENTION FAVA (FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'acquisition des 2 abris de touche pour le stade de Football a été faite en 2022. Une demande de subvention a été adressée au FAVA mais restée sans suite.

Le président du District a informé qu'une nouvelle demande de subvention pouvait être faite à hauteur de 80% du coût HT de 2650 euros, soit 2120 euros auprès du FAVA.

Le conseil municipal approuve cette demande de subvention de 2.120 euros représentant 80% du montant HT des 2 abris de touches de 2650 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer toute demande de subvention auprès du FAVA ainsi que les actes y afférents.

POINT SUR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LINDENMANN qui informe le conseil municipal de ce qui suit :

La commission des affaires sociales s'est tenue le 17 janvier 2023. Plusieurs points ont été évoqués et notamment celui des bons de Noël de 26 euros offerts aux personnes de plus de 68 ans ; 9 personnes ont fait le choix de donner leurs bons pour des familles dans la nécessité.

La commission a proposé de rechercher si des familles avaient des difficultés de paiement de cantine. Il s'avère qu'une famille de 3 enfants présente une dette de cantine 465,05 euros (factures cantine de mai juin septembre et octobre).

Mme LINDENMANN propose que le montant des bons de Noël donnés par les 9 personnes qui ont fait le choix de les abandonner à des familles dans la nécessité, soit 234 euros, soit utilisé pour la famille Demarest-Toutain ayant 3 enfants en cantine et garderie et accusant à ce jour une dette de 465.05 euros.

Cette famille est de bonne volonté, elle s'est trouvée dépassée car Mme Demarest Charlotte, ayant retrouvé du travail depuis peu, a dû utiliser les services périscolaires et donc déstabiliser dans un premier temps son budget.

Une discussion est engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

-Approuve l'effacement d'une partie de la dette cantine garderie de la famille, par les annulations des titres suivants :

- l'annulation du titre 755 bordereau 55 d'un montant de 170 euros en date du 20 octobre 2022

- l'annulation du titre 644, bordereau 45 d'un montant de 80 euros en date du 4 août 2022.

- l'émission de mandats d'annulation au compte 673 pour les 2 titres concernés 755 et 644.

Le montant des 2 titres annulés s'élevant à 250 euros (170+80), le conseil municipal approuve l'aide sociale complémentaire de 16 euros. (Total des bons : 234 euros, total des titres annulés : 250).

-Parrainage des enfants du Mozambique : la subvention communale annuelle accordée à l'association N'Twanano sera substituée par un parrainage communal de 3 enfants par la Commune.

-Famille ukrainienne : les deux familles ne s'entendent pas, la Préfecture est avertie et devrait proposer un autre logement à la famille avec 3 enfants dans la banlieue rouennaise. L'appartement redeviendra payant à partir du 1^{er} avril prochain.

POINT SUR LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LINDENMANN qui informe le conseil municipal de ce qui suit :

-La mise en place du conseil municipal jeunes demande beaucoup d'investissement, Mr Clément Crochemore service civique participe activement à son installation.

Les 7 candidats (3 enfants de l'école primaire et 4 collégiens) se retrouvent 1 mercredi sur 2 avec Mme Lindenmann et Mr Crochemore, ils travaillent sur la profession de foi à établir en vue de l'élection du maire du conseil municipal jeunes. Les élections auront lieu le 13 avril prochain, des cartes de vote seront établies.

L'ensemble des classes des cours élémentaires et moyens votera. Des explications sont données aux élèves futurs électeurs sur le temps de cantine le midi.

Le 4 mai prochain aura lieu l'élection du maire du conseil municipal jeunes.

VENTE DU TERRAIN A GEPPEC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 31/08/2021 la Commune a promis de vendre la parcelle de terrain située devant l'atelier communal à la société GEPPEC pour un prix de 60.000 euros et sous notamment la condition suspensive pour le bénéficiaire d'avoir réalisé la pré-réservation de 50% du projet global.

La promesse de vente a été consentie pour une durée expirant le 15 novembre 2022. Un délai de 6 mois a été demandé par la société GEPPEC qui semble ne pas pouvoir finaliser son projet.

Lors d'un entretien entre Monsieur le Maire et Mr Benoit De HEYN, président de GEPPEC, Monsieur le Maire a proposé la vente à GEPPEC du terrain moyennant le prix de 80.000 euros et la réalisation de 2 maisons en divisant ladite parcelle.

Aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une réflexion jusqu'au prochain conseil municipal.

VENTE DES GARAGES SITUÉS A CÔTÉ DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire rappelle que le propriétaire de l'ancien presbytère est intéressé par l'achat des garages proches de sa propriété et appartenant à la mairie.

Monsieur le Maire a rencontré une négociatrice immobilière de l'étude notariale Cabot à Yvetot afin d'estimer ces garages et faire une proposition à Mr Gougeard.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une réflexion jusqu'au prochain conseil municipal.

AFFAIRES EN COURS/ DIVERS

-Nomenclature M57 : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 22 mars 2022, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée a été adoptée. La Trésorerie n'a pas pris en compte ce changement et nous avons été contraint de repasser en M57 abrégée. Etant ici précisé que cette nomenclature abrégée est aujourd'hui plus détaillée.

-Date à retenir : 18 mars : journée dite des déchets

La séance est levée à 22h45